

Agent de stérilisation



Catégorie(s) professionnelle(s)

Filière soins et activités paramédicales – Corps des agents des services hospitaliers qualifiés.
Code(s) ROME : J1301 - Personnel polyvalent des services hospitaliers.

Condition(s) diplômante(s)

Les établissements de santé recrutent des agents possédant un diplôme de niveau CAP ou bac pro avec des options maintenance et entretien des locaux ou options à caractère sanitaire ou social. Exemples de formations : CAP APH - agent de propreté et d'hygiène, titre agent de stérilisation en milieu hospitalier : accessible aux titulaires d'un CAP ou BEP Bac pro HPS - hygiène, propreté, stérilisation, Certains agents de stérilisation sont déjà titulaires du DEAS (diplôme d'Etat d'aide-soignant) ou du BP (brevet professionnel) de préparateur en pharmacie.

Cadre(s) juridique(s)

Etablissement public:

Fonctionnaire de Catégorie C
Agent public CDD ou CDI de droit public
Intérimaire

Etablissement privé

Salarié établissement privé de santé (convention collective FEHAP ou convention collective de l'hospitalisation privée et code du travail)

Actualité(s) juridique(s)

- Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé Agent de stérilisation en milieu hospitalier avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2016, puis jusqu'au 07 septembre 2021.
- Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel le 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles
- La Ségur promet un refinancement de l'ensemble du secteur de la santé publique ainsi qu'un recrutement de masse pour améliorer les conditions des travailleurs actuels.

Témoignage(s)

"Je dirais que le droit pourrait clarifier et mieux encadrer la responsabilité des agents de stérilisation. Car aujourd'hui certains dispositifs médicaux à usage unique ne sont plus gérés par nos services mais directement par les industries et cela peut créer de réelles problématiques et de nouveaux risques. Le droit pourrait aussi nous protéger en cas de travail empêché quand nous n'avons pas le matériel nécessaire à cause d'absence de budget qui peut être dangereux pour les médecins et les patients."

